

---

---

**Recommandations relatives aux  
critères environnementaux pour les  
projets, les actifs et les activités visant  
à soutenir le développement de la  
finance verte**

*Guidance on environmental criteria for projects, assets and activities  
to support the development of green finance*



## DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos .....	v
Introduction .....	vi
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes, définitions et abréviations</b> .....	<b>1</b>
3.1    Termes et définitions .....	1
3.2    Abréviations .....	4
<b>4</b> <b>Principes</b> .....	<b>5</b>
4.1    Généralités .....	5
4.2    Exactitude .....	5
4.3    Complétude .....	5
4.4    Cohérence .....	5
4.5    Crédibilité .....	5
4.6    Pertinence .....	5
4.7    Transparence .....	5
4.8    Durabilité .....	6
<b>5</b> <b>Objectif</b> .....	<b>6</b>
<b>6</b> <b>Critères pour déterminer les aspects et impacts environnementaux des projets, actifs et activités</b> .....	<b>8</b>
6.1    Généralités .....	8
6.2    Détermination des aspects et impacts environnementaux des projets, actifs et activités .....	9
6.2.1    Généralités .....	9
6.2.2    Critères à prendre en compte .....	9
6.3    Détermination des critères pertinents .....	10
6.4    Aspects et impacts environnementaux dans la demande de financement .....	11
<b>7</b> <b>Évaluation des aspects et impacts environnementaux des projets, actifs et activités</b> .....	<b>12</b>
7.1    Généralités .....	12
7.1.1    Finalité de l'évaluation .....	12
7.1.2    Écoblanchiment .....	13
7.2    Processus .....	14
7.2.1    Généralités .....	14
7.2.2    Planification .....	14
7.2.3    Collecte d'informations .....	15
7.2.4    Dialogue avec les parties intéressées .....	15
7.2.5    Évaluation des aspects et impacts environnementaux et de la performance environnementale .....	16
7.2.6    Revue .....	18
7.2.7    Documentation .....	19
7.2.8    Rapport d'évaluation .....	19
7.2.9    Rapport d'avancement .....	19
7.2.10    Crédibilité des informations .....	20
<b>Annexe A (informative) Relation entre les aspects environnementaux, les impacts environnementaux, la performance environnementale, la significativité, le contexte et l'importance relative</b> .....	<b>21</b>
<b>Annexe B (informative) Normes internationales pertinentes utiles à l'emprunteur et à l'institution financière</b> .....	<b>29</b>
<b>Annexe C (informative) Initiatives qui soutiennent les emprunteurs ou les institutions financières dans le développement de la finance verte</b> .....	<b>32</b>

<b>Annexe D (informative) Mettre sur un pied d'égalité les petites et moyennes entreprises et les institutions financières</b> .....	<b>39</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>42</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 4, *Évaluation de la performance environnementale*, en collaboration avec le comité technique ISO/TC 322, *Finance durable*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

## Introduction

Le présent document fournit des recommandations relatives à l'identification et à l'évaluation des aspects, impacts et critères de performance environnementaux des projets, actifs et activités.

L'objectif est de soutenir le développement de la finance verte en aidant les emprunteurs et les institutions financières à prendre en compte les aspects et impacts environnementaux ou la performance environnementale du projet, de l'actif ou de l'activité pour lesquels des fonds sont recherchés. Les recommandations sont applicables aux particuliers, aux entreprises ou aux entités publiques qui fournissent ou recherchent des financements verts, quelle que soit leur taille. Un cadre est présenté permettant de déterminer les critères environnementaux pertinents, sur la base d'informations crédibles. L'application de ces critères a pour objectif d'éviter, de réduire le plus possible, de limiter et d'atténuer les impacts et les risques environnementaux négatifs, ainsi que d'identifier les possibilités d'optimiser la performance environnementale.

Les concepts clés impliqués dans l'identification et l'évaluation des critères environnementaux pertinents, notamment la significativité, le contexte et l'importance relative, ainsi que le principe de « ne pas causer de préjudice significatif », sont examinés et des exemples sont donnés. La relation entre ce qui est déterminé comme étant significatif pour l'environnement et l'importance relative est également expliquée. Les préoccupations liées à l'écoblanchiment qui ont une incidence sur les décisions concernant la finance verte sont abordées. Les informations pertinentes sont identifiées pour aider les emprunteurs et les institutions financières à s'aligner sur les principes présentés et pour faciliter l'accès à la finance verte.

Les présentes recommandations sont conçues pour être flexibles. Les utilisateurs visés peuvent déterminer l'application qui convient le mieux à leur contexte interne et externe. Cela peut inclure, sans s'y limiter, leurs politiques, processus, systèmes, environnements opérationnels, contraintes économiques, les besoins de leurs parties intéressées et les exigences réglementaires applicables. Un aperçu des sources d'information qui peuvent être utilisées pour gérer leurs aspects environnementaux afin de réduire leurs impacts environnementaux, de gérer les risques environnementaux et d'optimiser les performances opérationnelles globales est également fourni aux organismes. L'objectif est d'améliorer la finance verte, de faciliter la transparence et d'aligner les activités de l'organisme sur les objectifs et accords environnementaux nationaux et internationaux.

L'environnement fonctionne comme un système qui inclut les individus et leur interaction avec l'environnement, ainsi que leurs interrelations en tant que citoyens, communautés, entreprises et pays. Il est de plus en plus reconnu que la nécessité de réagir aux impacts environnementaux résultant des conséquences des activités humaines devient critique. Il existe également en parallèle un besoin de comprendre les changements environnementaux sur l'être humain, qu'il s'agisse des préoccupations sociales spécifiques ou des questions sociétales plus larges, avec les effets immédiats ou à long terme. Le financement vert offre l'opportunité de s'assurer que les trois piliers essentiels pour un avenir durable sont pris en compte.

Les [Annexes A](#) à [D](#) apportent des informations supplémentaires et couvrent la relation entre les concepts clés, les autres Normes internationales, les initiatives qui peuvent contribuer à la finance verte et l'amélioration des opportunités pour les petites et moyennes entreprises (PME).

# Recommandations relatives aux critères environnementaux pour les projets, les actifs et les activités visant à soutenir le développement de la finance verte

## 1 Domaine d'application

Le présent document établit un cadre et décrit un processus permettant d'identifier les critères relatifs aux impacts environnementaux et à la performance environnementale à prendre en compte lors de l'examen des projets, actifs et activités en quête de financement.

Le présent document fournit également des recommandations pour l'évaluation des risques et des opportunités qui peuvent découler de l'application de critères environnementaux aux projets, actifs et activités.

Il s'applique aux parties qui recherchent un financement, à celles qui fournissent un financement ou aux autres parties intéressées.

## 2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

## 3 Termes, définitions et abréviations

### 3.1 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

#### 3.1.1

##### **organisme**

personne ou groupe de personnes ayant un rôle avec les responsabilités, l'autorité et les relations lui permettant d'atteindre ses objectifs

Note 1 à l'article: Le concept d'organisme englobe sans s'y limiter, les travailleurs indépendants, les compagnies, les sociétés, les firmes, les entreprises, les administrations, les partenariats, les organisations caritatives ou les institutions, ou bien une partie ou une combinaison des entités précédentes, à responsabilité limitée ou ayant un autre statut, de droit public ou privé.

[SOURCE: ISO 14001:2015, 3.1.4]